

Editorial

Comme promis, le premier semestre de l'année 2014 a été riche en réunions et je tenais, par ces quelques mots, à vous remercier de votre investissement.

Vos remarques et propositions d'amélioration ont permis de compléter ce projet de documents du SAGE pour en faire un plan d'actions qui tient encore davantage compte des préoccupations de notre territoire.

Nous approchons donc de la phase finale de l'élaboration de ces documents et je sollicite votre contribution afin de parfaire ce SAGE avant qu'il soit proposé à la validation de la CLE en septembre.

Pour que l'essai soit transformé !

Jean SCHEPMAN

Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser

Labellisation du dossier de candidature du bassin versant de l'Yser à l'appel à projet PAPI d'intention :

Après l'avis favorable délivré par la Commission Inondation de Bassin Artois-Picardie, la Commission Mixte Inondation, qui siège au niveau national, a labellisé la candidature du bassin versant de l'Yser à l'appel à projet Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention. La labellisation de cette candidature, portée par l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN) en lien étroit avec la CLE du SAGE de l'Yser, permettra au territoire de bénéficier de l'appui technique et financier de l'Etat dans la mise en œuvre d'actions de lutte contre les inondations.

Au préalable, l'Etat souhaite qu'une étude permettant d'évaluer l'efficacité hydraulique des aménagements envisagés vis-à-vis des enjeux à protéger soit menée afin de s'assurer du bon usage des deniers publics. Cette étude des coûts et bénéfices tirés de l'aménagement de projets de zones d'expansion de crues (ZEC) sera complétée d'une analyse des impacts de ce programme d'aménagement sur l'environnement, la santé humaine et le patrimoine culturel. Cette analyse dite « multicritère » doit permettre de valoriser la candidature à venir du territoire à l'appel à projet PAPI complet (dit « PAPI de travaux ») au regard de secteurs plus peuplés ou plus industrialisés que le nôtre.

Cette analyse multicritère sera complétée d'une étude foncière afin que l'efficacité hydraulique des aménagements proposés à l'issue de cette démarche soit pondérée par la faisabilité foncière de ces aménagements. Les propositions formulées par les communes au printemps 2012 seront intégrées à cette étude et serviront de base à la constitution de ce nouveau dossier de candidature.

L'obtention des financements de l'Etat pour la mise en œuvre de ces aménagements de lutte contre les inondations est une condition sine qua non de la mise en œuvre d'un programme d'aménagement global coordonné et efficace de protection des biens et des personnes.

Le mot de l'Agence de l'eau Artois Picardie :

L'agence de l'eau Artois Picardie peut contribuer au financement des actions d'intérêt général pour le bassin Artois Picardie en cohérence avec le S.D.A.G.E et privilégiant celles qui favorisent un fonctionnement naturel des cours d'eau et la mobilisation des champs d'expansion des crues.

La priorité est donnée aux opérations de prévention des inondations réalisées dans un cadre global et cohérent comme les PAPI.

Pour plus d'information contactez Stéphane PARMENTIER au service Aménagement des Milieux Naturels Aquatiques au 03.27.99.90.00.



« Lettre d'information réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de l'USAN »

Consultation des acteurs du territoire pour la finalisation des documents du SAGE de l'Yser :

Après la présentation d'un projet de documents du SAGE en bureau de la CLE le 23 janvier 2014, la concertation s'est articulée autour de l'organisation de :

- 8 réunions de commissions thématiques,
- 2 bureaux de la CLE,
- 2 CLE.



A votre agenda !

Prochains rendez-vous du SAGE :

- réunions de commissions thématiques - mi-août 2014,
- Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser - septembre 2014

Les dates précises de ces réunions vous seront communiquées le plus rapidement possible.

Des réunions de consultation individuelle avec chacun des acteurs du territoire intéressé et / ou concerné ont également été mises en place afin de définir un document de planification permettant :

- d'atteindre l'objectif de bon état écologique fixé à 2027 sur le bassin versant de l'Yser,
- de préserver les biens et les personnes contre le risque d'inondation,
- de tenir compte des capacités d'intervention de chacun des acteurs du territoire.

A ce stade, les documents du SAGE vont être proposés à la validation des différentes commissions thématiques du SAGE avant d'être présentés en CLE pour validation officielle en septembre.

Une phase de consultation de ces documents est à ce titre ouverte jusqu'au 1^{er} août 2014. Si vous n'avez pas été destinataire de ces documents, merci de bien vouloir contacter le secrétariat technique de la CLE dont les coordonnées figurent dans l'encart en bas de page.

Projet pédagogique du SAGE de l'Yser :

12 classes de 7 écoles différentes regroupant près de 300 enfants ont pris part aux animations et sorties organisées dans le cadre de cette opération sur l'année scolaire 2013-2014.

Comme chaque année, les enfants ont travaillé à l'élaboration d'une production collective. Après avoir produit une « Charte pour l'eau » et une maquette du bassin versant de l'Yser, les élèves des 12 classes associées au projet ont réalisé cette année un reportage photo sur l'eau.

Celui-ci a été présentée lors des journées finales du projet pédagogique qui se sont tenues les 12 et 17 juin 2014 à Dixmude et Nieuport avec l'aide de

l'association pour la préservation du paysage de la région de l'Yser et des polders belges. A cette occasion, quatre classes belges ont pris part aux animations proposées, renforçant ainsi la dimension transfrontalière de notre territoire. Rappelons que ces animations pédagogiques sont soutenues financièrement par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil Général du Nord

